

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2021

Composter ?
ça vous botte ?



En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. DONNÉES TECHNIQUES.....	4
1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2021.....	4
1.2. Les ordures ménagères.....	5
1.2.1. Modalités de pré-collecte.....	5
1.2.2. Modalités de collecte.....	6
1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères.....	7
1.2.4. Zoom sur le traitement.....	7
1.3. Les déchets recyclables.....	9
1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage.....	9
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective.....	9
1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri.....	11
1.3.4. Collecte des cartons professionnels.....	12
1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages.....	12
1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets.....	13
1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés.....	13
1.5.2. Fréquentations des déchèteries.....	14
1.5.3. Les quantités de matériaux déposées.....	15
1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	16
1.5.5. Les déchets des professionnels.....	16
1.6. Les actions de prévention.....	17
2. DONNÉES FINANCIÈRES.....	19
2.1. Le financement.....	19
2.1.1. Le fonctionnement.....	19
2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes.....	20
2.1.3. L'investissement.....	20
2.2. La facturation du service à l'usager.....	21
2.3. Le coût du service pour l'habitant.....	22
2.3.1. Présentation de la matrice 2021.....	22
2.3.2. Zoom sur les coûts.....	22
2.3.3. Zoom sur les recettes.....	23
2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC.....	24
2.3.5. Les contributions des usagers.....	24
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS.....	25
3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant).....	25
3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets.....	26
3.3. Répartition des coûts.....	26
3.3.1. Les charges en € HT par habitant.....	26
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant.....	27
3.3.3. Les coûts aidés TTC.....	27
CONCLUSION.....	29

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 056-245614383-20220926-2022_09_23-DE

2021 est la dixième année de financement du service déchets par le biais de la redevance incitative.

C'est également la quatrième année complète avec le contrôle d'accès sur les déchèteries.

Après l'année 2020 marquée par les dysfonctionnements engendrés par la crise sanitaire, l'année 2021 marque le retour à une organisation du service et une production de déchets plus « normales », malgré un taux d'occupation des logements resté fort et entraînant toujours des quantités de déchets importantes.

En 2021, les élus ont pu reprendre le travail sur les dossiers de fond, comme la prévention des déchets, pour laquelle 2021 a été assez riche avec la fin du projet Océans Plastifiés, le lancement des projets privés de recycleries. De gros dossiers techniques ont également été lancés, comme la réflexion sur les modalités de mise en place de l'extension des consignes de tri et la collecte des biodéchets pour 2023 et 2024.

Au dernier trimestre 2021, les travaux de rénovation et modification de l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique du SYSEM ont entraîné un détournement des ordures ménagères vers des Unités de traitement voisines.

Le présent rapport se présente en trois parties : les données techniques, les données financières et une synthèse.

Pour tous les calculs de ratio par habitant, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le compte de population choisi est la population municipale (hors répartition des coûts par habitant - méthode ComptaCoût®).

1. DONNÉES TECHNIQUES

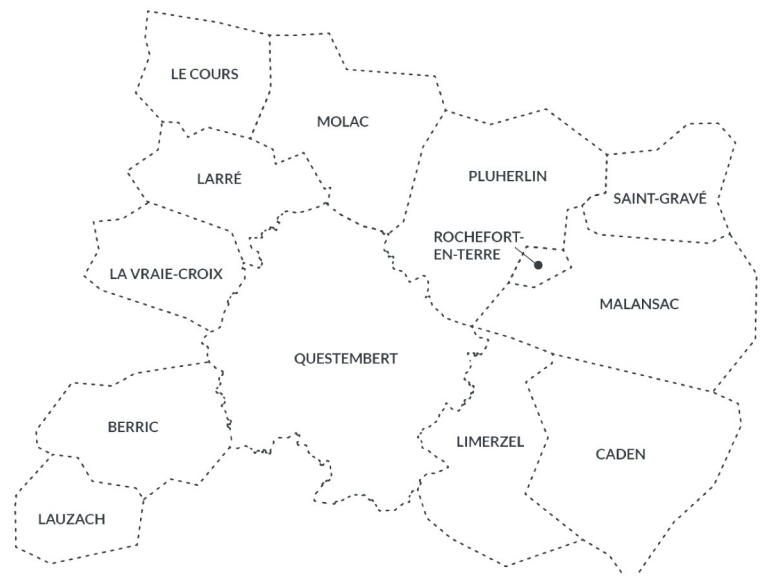
1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2021

Le territoire de Questembert Communauté est situé entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (à l'Ouest), De l'Oust à Brocéliande Communauté (au nord), Redon Agglomération (à l'Est), et Arc Sud Bretagne (au Sud).



Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort en-Terre, Saint Gravé et La Vraie Croix ; ce qui représente **24 242 habitants en population municipale** (23 990 en 2020 soit + 1% et 20 256 en 2010 donc + 20%).

En 2021, le fichier usagers comptait environ 12 277 redevables (+1%), soit 11 588 particuliers et 583 professionnels et administrations



La compétence collecte des déchets est exercée en régie. Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, la gestion des deux déchèteries (Kervault à Questembert et L'Épine à Limerzel) ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets gère également les deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Épine (Limerzel - 56 220) : la plate-forme de broyage et criblage des déchets végétaux et l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Le transfert des déchets végétaux des plate-formes communales de Berric, La Vraie Croix et Le Cours vers la plate-forme de l'Épine est également réalisé en régie.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Épine réhabilitée, conformément aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

Depuis fin 2013, le service gère également l'exploitation de la plate-forme de stockage et rechargement du verre ménager située sur le site de Kervault à Questembert.

Le SYSEM

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan, qui est composé de 3 intercommunalités : Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Cela concerne les ordures ménagères depuis le quai de transfert de l'Épine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes.

Depuis 2012, les ordures ménagères du territoire sont d'abord traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (ou UVEOR) du SYSEM à Vannes, qui va produire de l'énergie et du compost, avant de partir en enfouissement.

1.2. Les ordures ménagères

1.2.1. Modalités de pré-collecte

Tous les foyers sont équipés d'un bac individuel pour la collecte des ordures ménagères selon la grille de dotation suivante :

Nb de personnes dans le foyer	Volume du bac (litres)	Nb de bacs attribués en 2021
1 à 3	120	8 960
4 à 6	180	2 289
7 et +	240	269

Pour les professionnels, la dotation se fait en fonction de la production de déchets. Deux autres tailles de bacs sont également proposées :

	340	52
--	-----	----

La collecte de ces bacs est proposée une semaine sur deux, à part en juillet et août où elle est hebdomadaire. Les usagers souhaitant faire vider leur poubelle doivent la présenter à la collecte sur un point de regroupement à proximité de leur habitation.

Pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de prendre une poubelle (manque de place dans les hypercentres de Questembert et Rochefort-en-Terre) ou pour les résidences secondaires qui ne peuvent se conformer au calendrier de collecte, l'accès à des conteneurs en apport volontaire est proposé. Dans ces cas, l'identification se fait au moyen de clés magnétiques permettant de déposer des sacs d'ordures ménagères d'une contenance de 30 litres. 698 foyers ont pu disposer d'une clés magnétiques en 2021.

En plus de ces équipements, en cas de surcroît de déchets occasionnel, l'achat de sacs rouges à ordures ménagères prépayés (2€) est proposé aux usagers dans certaines mairies et au siège de la communauté.

Après collecte, les ordures ménagères sont vidées sur la station de transfert de l'Épine à Limerzel puis transportées par un prestataire à l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique de Vannes.

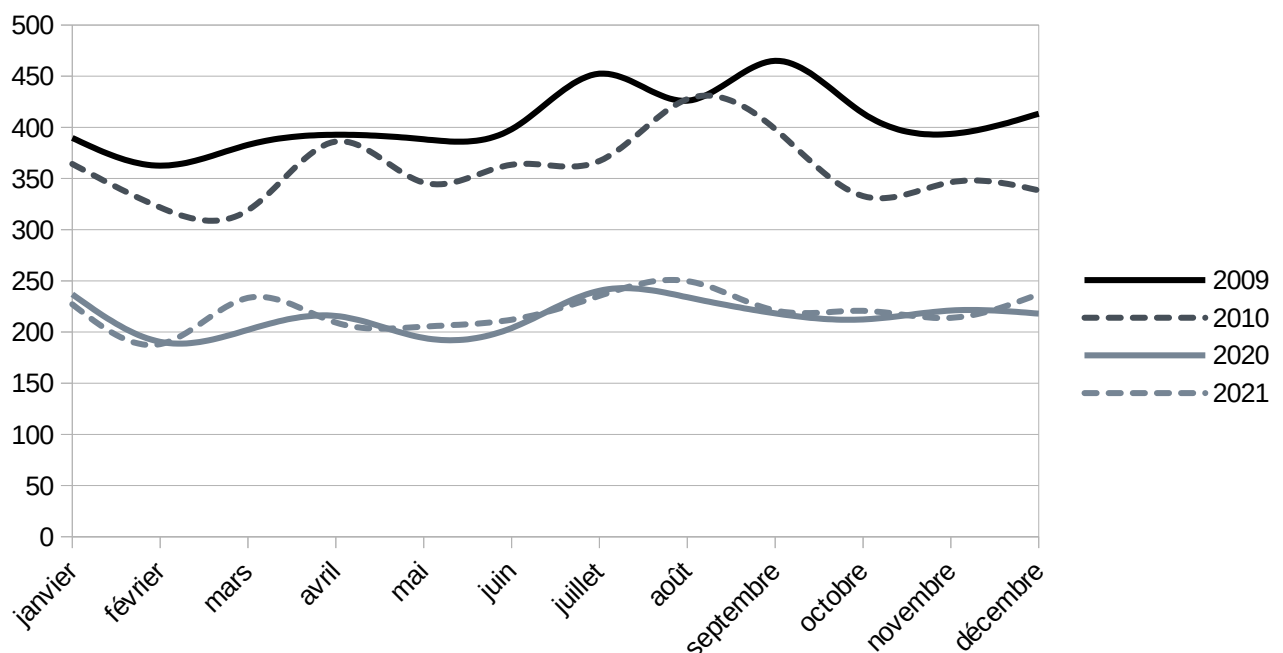
1.2.2. Modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par des véhicules et du personnel communautaires. Une à deux bennes de collecte sont consacrées tous les jours à la collecte des ordures ménagères, l'équipage étant composé de deux agents (un chauffeur et un rippeur) qui tournent sur leurs postes.

15 tournées de collecte différentes sont réalisées par les équipes sur 2 semaines (hors juillet et août où les collectes sont doublées).

Afin d'aider la population à mieux comprendre le service, 17 calendriers de collecte différents ont été distribués dans les boîtes aux lettres des usagers courant décembre.

1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères



2 653 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2021 (2 587 en 2020 et 4 311 en 2010), soit **109 kg /hab.** (108 Kg en 2020 et 213 kg en 2010). Les quantités d'ordures ménagères ont augmenté de 2 % depuis l'année dernière et diminué de 39 % par rapport à 2010. L'augmentation peut être expliquée par une forte occupation des logements visible notamment sur les pics au moment des périodes de vacances de printemps et d'été.

1.2.4. Zoom sur le traitement

En 2021, les ordures ménagères collectées sur notre territoire ont principalement été traitées à l'UVEOR du SYSEM. Cependant au dernier trimestre, les travaux de l'UVEOR ont commencé, entraînant un transfert des tonnages vers d'autres unités de traitement voisines.

Ce qui donne le bilan suivant :

Unité de traitement	Tonnage traité
Unité de Valorisation Energétique de Pluzunet (22)	11
UVE de carhaix (29)	72
UVE de Briec (29)	40
Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel (56)	16
UIOM Sevede Ecostu'Air (76)	153
Unité de Valorisation Organique de Chaumes en Retz (44)	53
Installation de Stockage Déchets Non Dangereux de La Vraie Croix (56)	227
UVEOR de Vannes (56)	2081
TOTAL	2653

Donc sur les 2 081 tonnes traitées par l'UVEOR de Vannes, il y a eu la récupération de :

- **483 tonnes de compost** (soit 18 %) pour une valorisation organique
- **16 tonnes d'acier** (soit 0,5 %) pour une valorisation matière

A cela s'ajoutent **333 tonnes** de perte matière (évaporation d'eau et poussières) et 1249 tonnes de refus produits.

	2021		2020		2010	
Tonnage global OMr	2081	100 %	2587	100 %	4 357	100 %
Part OMr traitée à l'UVO	2081	100 %	2587	100 %	0	0 %
Refus produit (non valorisable)	1249	60 %	1405	54 %	3 638	84 %
Compost valorisé ¹	483	23 %	345	13 %	719	17 %
Tonnage acier ²	16	0,8 %	24	0,9 %	0	0 %
Perte matière ³	333	16 %	812	31 %	0	0 %
Indice de réduction¹⁺²⁺³	832	40 %	1 181	46 %	719	17 %

Sur les 572 tonnes traitées sur les autres installations, le bilan matière est de :

Unité de traitement	Tonnage	Enfouissement Refus	Valo matière (dont mâchefer)	Compost
UVE Pluzunet (22)	11		1,9	
UVE carhaix (29)	72		15,8	
UVE Briec (29)	40		7,7	
UIOM Plouharnel (56)	16	16 ?	?	
UIOM Sevede Ecostu'Air (76)	153		33,8	
UVO Chaumes en Retz (44)	53		0,4	4
ISDND La Vraie Croix (56)	227	227		
TOTAL	572	243	59,6	4

N'ayant pas le détail pour l'UIOM de Plouharnel, les tonnages sont considérés comme étant enfouis.

En plus de ce bilan tonnage, il convient de faire un bilan de la valorisation énergétique des ordures ménagères. Sur les différentes unités qui ont reçu nos 2653 tonnes d'ordures ménagères en 2021, la production d'énergie induite est environ de :

- 77 mégawatt/h d'électricité (200 pour l'UVO en 2021)
- 382 mégawatt/h de chaleur (102 pour l'UVO en 2021)

1.3. Les déchets recyclables

1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage

Pour le verre et le papier, le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de tri situés sur toutes les communes. Environ 100 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Sauf cas particulier, chaque point est composé de deux conteneurs : **verre et papier**. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté.

↳ Le **verre** collecté est vidé sur la plate-forme de stockage du verre ménager, attenante à la déchèterie de Kervault à Questembert. Là, il est rechargé une fois par semaine et transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage – Cognac) où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bords ou bouteilles.

↳ Le **papier** collecté rejoint directement l'usine de recyclage des Celluloses de la Loire, à Allaire, où il est transformé en barquettes et plateaux à œufs.

Les emballages légers sont collectés au porte à porte une semaine sur deux par le biais des sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes, qui sont numérotés pour permettre le contrôle du respect des consignes de tri, sont disponibles gratuitement en mairie et aux bureaux de la communauté.

Après leur collecte, les emballages sont d'abord acheminés vers le centre de tri Venesys du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières et conditionnés en balles. Les balles rejoignent les différentes usines de recyclage :

- Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux, de tissus synthétiques...

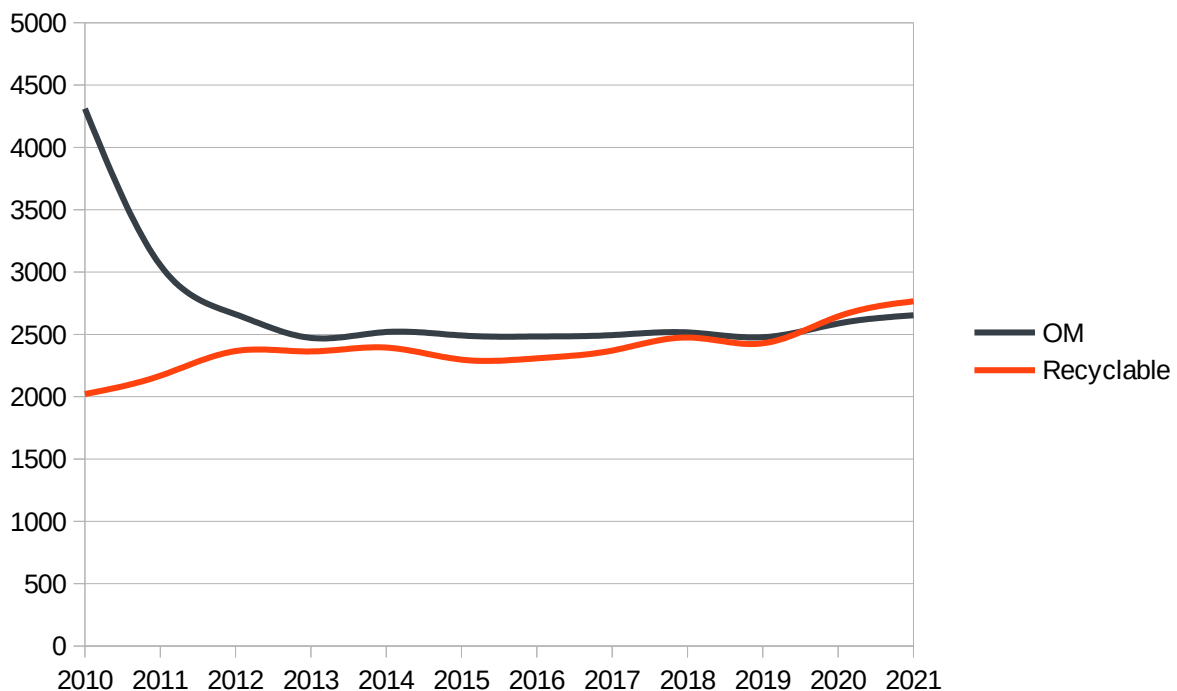
- L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.

- La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les petits emballages en carton, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

1.3.2. Les résultats de la collecte sélective

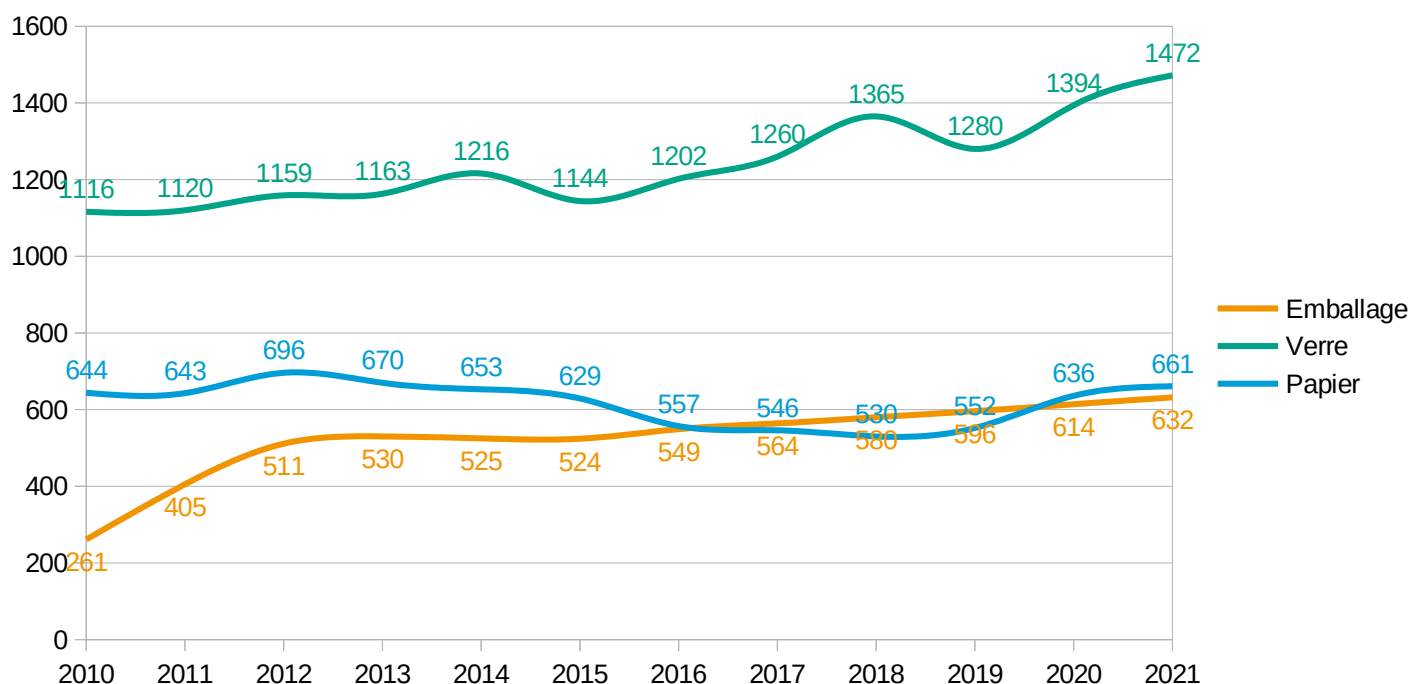
Depuis 2019, les tonnages de déchets recyclables collectés (verre, journaux et emballages) dépassent ceux d'ordures ménagères.

En effet en 2021 nous avons collecté environ 2800 tonnes de déchets recyclables contre 2653 tonnes d'ordures ménagères.



Au global, les 2 766 tonnes de déchets recyclables (2 644 tonnes en 2020 donc + 5 % et + 37 % par rapport à 2010) représentent 114 kg/hab. (110 kg/hab. en 2020 et 100 en 2010).

Dans le détail



Sur ce graphique, on peut voir que l'intégration des collectes de papiers des associations dans nos tonnages depuis ces dernières années permet d'éviter la baisse de tonnages constatée au niveau national sur ce flux (+4 % entre 2020 et 2021).

Les tonnages de verre (+5%) et d'emballages légers (+4%) continuent d'augmenter régulièrement.

La répartition en matériaux est la suivante :

- **1 472 tonnes de verre** soit **61 kg/hab.** (58 kg en 2020)
- **661 tonnes de papiers** soit **27,3 kg/hab.** (26,5 en 2020)
- **632 tonnes de sacs jaunes** soit **26,1 kg/hab.** (25,6 en 2020)

En plus de ces flux, de nombreux usagers trient leurs textiles, linges et chaussures (TLC) et les déposent dans les bornes de collecte du Relais (Filiale d'Emmaüs). Les TLC rejoignent ensuite la filière de l'éco-organisme Refashion qui assure, pour le compte des entreprises qui mettent les produits textiles et chaussures sur le marché, la prévention et la gestion de la fin de vie de ces articles. Ils sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état.

Les 19 conteneurs du Relais ont permis de collecter **89 tonnes** de textiles inutilisés en 2021 (contre 62 tonnes en 2020 et 91 tonnes en 2019), soit environ **4 kg/hab** (**3 kg en 2020**).

Donc avec les textiles, ce sont **2 854 tonnes** de déchets qui ont été triés par la population en 2021.

1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Tonnage 2019
Bouteilles plastiques	131	159	163
Emballages métalliques	67	86	82
Cartonnettes PCNC	139	130	129
Briques alimentaires PCC	25	37	51
Gros de Magasin	50	85	66
Refus de tri	143	124	55
TOTAL	555	621	546

La différence de tonnage entre les déchets collectés et les déchets sortants du centre de tri correspond aux stocks du centre de tri (sacs jaunes non triés et balles de déchets triés non expédiées). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, car ces déchets sont stockés au centre de tri sur des périodes variables.

Zoom sur l'évolution des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables contenus dans les sacs jaunes. Tous les mois, un échantillon de sacs est prélevé et les quantités de matériaux et de refus sont pesées. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du taux de refus moyen (en%) issu de ces analyses :

2010 à 2011	2012 à 2013	2014 à 2017	2018 à 2020	2021
14 %	18 %	16 %	18 %	23 %

Le taux de refus des sacs jaunes est en augmentation depuis ces dernières années. En effet la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les territoires voisins a perturbé la compréhension des consignes sur notre territoire puisque plus d'un tiers de nos refus sont composés de déchets entrant dans ces extensions.

On constate également que la crise sanitaire a engendré une dégradation importante de la qualité du tri, notamment avec l'intégration de certains déchets jetables d'origine sanitaire (masques, mouchoirs, lingettes...) dans les sacs jaunes.

1.3.4. Collecte des cartons professionnels

Pour les professionnels, une collecte payante de cartons est proposée en porte à porte sur les communes de Questembert, Malansac et Rochefort en Terre, moyennant un forfait de 115 €/an. En 2021, 92 professionnels ont été collectés au porte à porte (86 en 2020).

Pour les professionnels des autres communes, une collecte gratuite est proposée au moyen de conteneurs d'apport volontaire fermés à clé (environ un par commune).

La collecte au porte à porte des cartons a représenté environ 90 tonnes (78 tonnes en 2020), et celle des conteneurs 76 tonnes (57 tonnes en 2020), soit **166 tonnes** au total (135 en 2020).

De nombreux professionnels font également le choix d'apporter gratuitement leurs cartons en déchèterie.

Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM où ils sont mis en balle par SUEZ qui les rachète et les fait recycler dans différentes usines : Smurfit (87), Seyfert (37) ou Saicazar à Saragosse en Espagne.

1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages

Les missions de contrôle qualité visent à améliorer la qualité du tri des déchets collectés et à assurer le respect du règlement de collecte. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes étant identifiés, les problèmes constatés lors des collectes sont centralisés et suivis de l'envoi d'un courrier correctif.

Depuis début 2018, un agent de contrôle qualité chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions a été mis en place.

Type de courrier	2019	2020	2021
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	18	139	513
Erreur bac OM (tri ou calendrier)	71	30	67
Dépôts sauvages	30	34	91
Usagers sans poubelle (non identifiés)	1	28	36
TOTAL	49	201	707

Le Pouvoir de police

En 2021, **91** procès verbaux ont été dressés dont 26 transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes pour dépôts sauvages (contre 22 en 2020).

Une facture dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure est systématiquement envoyée au contrevenant.

En cas de non paiement, le dossier est transmis au Tribunal de Vannes qui lance une enquête de gendarmerie.

Au total, 7 820 € ont été perçus en 2021 (1 560€ en 2020).

Le tonnage de déchets ramassé est difficile à estimer. Une estimation a été faite à hauteur d'environ 70 tonnes collectées en 2021 (contre 60 tonnes estimées en 2020).

L'augmentation du nombre de procédures n'est pas proportionnelle à la quantité de déchets collectée car cela dépend des preuves que l'on retrouve dans les déchets.

1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets

Le territoire compte deux déchèteries (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert), une plate-forme de stockage et rechargement du verre (Questembert), une plate-forme de stockage des déchets végétaux et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Limerzel). Ces équipements sont équipés de contrôle d'accès depuis 2017 ou octobre 2021 pour les plateformes déchets végétaux et ISDI de l'Épine.

En complément, 3 plate-formes communales de dépôt de déchets verts sont en accès libre sans gardiennage sur les communes de Berric, La Vraie Croix et Le Cours. La communauté effectue le transfert des déchets verts déposés sur ces sites vers la plate-forme de L'Épine.

Le contrôle d'accès sur les déchèteries

3 types de cartes sont distribués aux usagers :

- cartes vertes pour les particuliers
- cartes rouges pour les professionnels
- cartes orange pour les collectivités

11 500 cartes sont attribuées à des usagers

La borne sonne quand les cartes rouges sont présentées afin d'avertir le gardien. Les cartes professionnelles servent également à enregistrer les dépôts sur une tablette afin d'en permettre la facturation.

1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés

Du fait de la fréquentation importante sur Kervault, un deuxième gardien est présent en renfort sur certains créneaux.

Horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Déchèterie de Kervault*	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	Fermé 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30
Déchèterie de l'Épine*	Fermé 13.30 - 17.	Fermé	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.	8.30 - 12. 13.30 - 17.30	8.30 - 12. 13.30 - 17.30
ISDI de l'Épine	13.30 - 17.	Fermé	13.30 - 17.	9. - 12. 13.30 - 17.	13.30 - 17.30	Fermé

*Du 1^{er} juin au 30 septembre fermeture 30 minutes plus tard le soir.

Flux acceptés et exutoires :

Flux	Repreneur	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants/Plâtre	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Enfouissement
Bois	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Valorisation matière

Déchets verts	Régie QC	Plateforme de l'Epine (56220)	Valorisation matière
Ferrailles / batteries	GUYOT Evt	Ploermel (56800)	Valorisation matière
Gravats	Régie QC	ISDI de l'Epine (56220)	Stockage
Cartons	SUEZ	Centre de tri du SYSEM (56000)	Valorisation matière
Huiles minérales	CHIMIREC	Javéné (35133)	Valorisation matière
Huiles végétales	OLEOVIA	Le Sourn (56300)	Valorisation matière
DDS*	ECO DDS/TRIADIS	St Jacques de la Lande (35136)	Valorisation énergétique
DEEE**/Lampes	VEOLIA	Lorient (56100)	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR/TRIGONE	Saint Guen (22)	Valorisation matière
Mobilier	Eco Mobilier	Saint Meen (35)	Valorisation/réemploi
Piles	Corepile	Le Sourn (56)	Valorisation matière

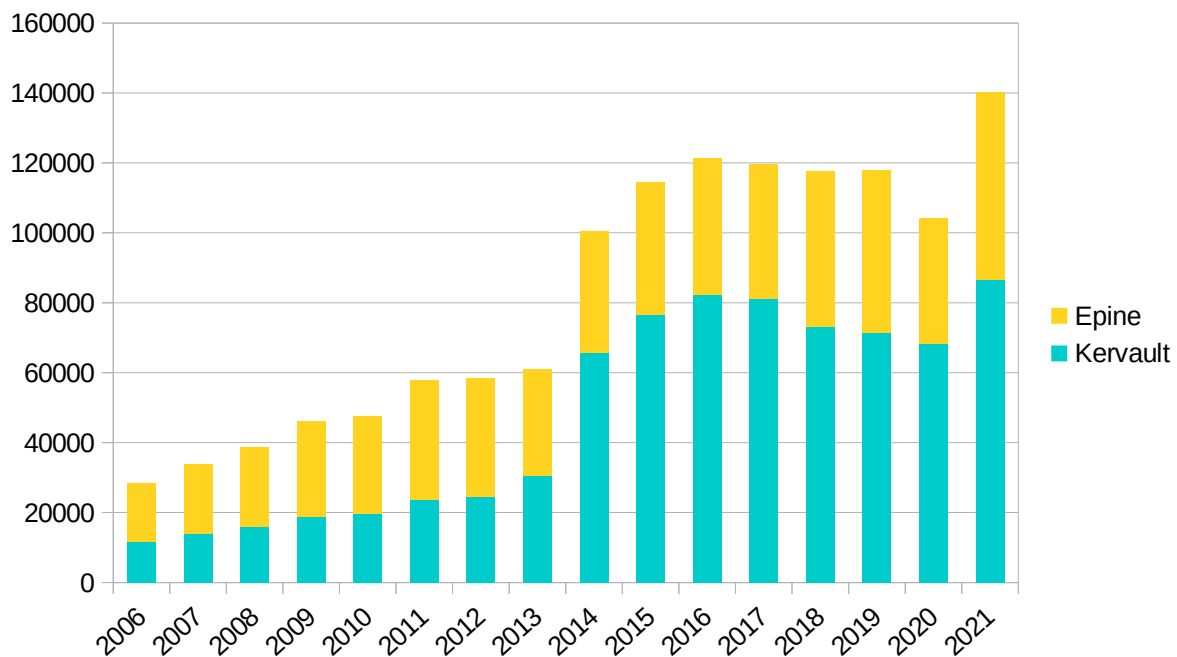
* Déchets Dangereux Spécifiques (ECO DDS et hors ECO DDS) - ** Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

Ces deux sites sont également équipés de conteneurs de tri pour le verre, le papier et les vêtements du Relais, dont les tonnages ne sont pas pris en compte dans les tonnages des déchèteries.

1.5.2. Fréquentations des déchèteries

En 2021, les entrées en déchèteries et plateformes sont repartiées très fortement à la hausse par rapport aux années précédentes avec au total 140 343 entrées (contre 108 863 en 2020, 117 972 en 2019 et 47 487 en 2010).

- **EPINE** → **53 641 entrées** (39 864 entrées en 2020 donc **+35 %**)
- **KERVAULT** → **86 702 entrées** (68 999 entrées en 2020 donc **+ 20 %**)



Après une année 2020 fortement impactée par des baisses de fréquentation liées notamment à des périodes de fermeture, 2021 marque une reprise importante de l'activité des déchèteries et plateformes de dépôt de déchets.

1.5.3. Les quantités de matériaux déposées

En 2021, 9 745 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, soit 402 kg/hab (contre 333 Kg/hab en 2020 et 274 kg/hab en 2010), ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année dernière.

	Non valorisé				Valorisé (matière ou énergétique)												TOT
	Encbt	Grav.	Platre	Total	Fer.	Bois	Mob.	DV	Cart.	Huil.	Batt.	DEEE	DDS	Pneu.	Pil/lamp	Total	
2010	724	1934	0	2658	326	401		1880	114	5	4	136	30	0	2	2898	5556
2017	1485	1737	0	3222	362	762	306	3427	197	12	3	200	51	15	3	5338	8560
2018	1608	1899	0	3507	372	800	354	3733	217	19	5	193	57	16	3	5769	9276
2019	1711	1955	0	3666	409	826	406	3760	212	13	3	240	32	13	3	5917	9583
2020	1777	1560	0	3337	434	901	380	2421	200	14	4	206	37	9	11	4617	7954
2021	1705	1654	193	3552	486	952	486	3699	263	16	3	224	35	15	14	6193	9745
Ev %	-4%	6%		6%	12%	6%	28%	53%	32%	14%	-25%	9%	-5%	67%	27%	34%	23%

Le flux ayant subi la plus grosse augmentation est celui des déchets verts (+35%) qui avait fortement baissé en 2020.

Pour la première fois, on constate une baisse du flux des encombrants non valorisables (-4%) qui est liée à la mise en place de nouvelles filières de détournement.

De plus, pour certains déchets diffus, des filières gratuites de collecte et de recyclage sont mises en place par l'État ou les fabricants :

- **Les cartouches d'encre** sont collectées par l'entreprise LVL PROXY sur les déchèteries, dans certaines mairies et aux bureaux de la communauté. En 2021, **414 kg** ont été collectés (257 Kg en 2020 et 63 Kg en 2019).
- **Les capsules Nespresso**, collectées en déchèterie, et sur différents points de collecte spécifiques. En 2021, 1 400 kg ont été collectés (920 kg en 2020)

1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Cette collecte de déchets dangereux est organisée au niveau national par l'éco-organisme DASTRI. La communauté gère un point de collecte situé au sein de son Centre Technique, les collectes sont organisées tous les mois.

Les boîtes vides sont désormais fournies gratuitement aux pharmacies par DASTRI, afin d'être directement données aux patients au moment de la récupération des traitements. Les patients déposent ensuite les boîtes pleines à la communauté ou dans certaines pharmacies point de collecte.

En 2021, 480 kg de déchets de soins ont été déposés aux bureaux de la communauté par les patients et collectés par DASTRI (350 kg en 2020 et 350 en 2018).

1.5.5. Les déchets des professionnels

Pour les deux déchèteries, l'accueil des professionnels est prévu mais une contribution financière au volume et par type de déchets est demandée. Les dépôts des services municipaux et des agriculteurs ne sont pas comptabilisés.

Suivi des entrées :

	2010	2019	2020	2021
Professionnels	567	2835	2325	2846
Collectivités	1 555	1776	1335	2564
Total	2122	4611	3660	5410

Pour l'année 2021, la grille tarifaire appliquée était la suivante :

Type de déchet	Déchets verts	Gravats	Non valorisables	Bois	Déchets dangereux	Pneus
Tarif au m ³ *	6 €	10 €	22€	10 €	0,65 €/kilo	Prix coûtant

* sauf déchets dangereux

Pour les autres flux (métaux, carton, verre, papier...) aucune contribution n'est demandée donc ils ne sont pas quantifiés.

Pour les flux quantifiés, les tonnages de déchets déposés par les professionnels sont donc les suivants :

	Déchets verts d=0,12	Gravats d=1,12	Non valorisables d=0,13	Bois d=0,13	TOTAL
2016	41	315	167	16	539
2020	59	558	168	39	824
2021	65	617	210	43	935

Pour ces 4 flux, les tonnages de déchets professionnels déposés en déchèterie (hors services municipaux et agriculteurs) ont donc représenté environ **935 tonnes**, soit 10 % du total (11 % en 2020)

1.6. Les actions de prévention

Suite à son interruption en 2020 liée à la crise sanitaire et la fermeture des écoles, la prévention déchets 2021 a été marquée par l'aboutissement du projet « Océans plastifiés, vers le zéro déchets de la terre à la mer », qui a été traduit par de nombreux temps forts.

- L'exposition « Océans Plastifiés » de l'association Expéditions MED était à l'Asphodèle durant le printemps 2021 suite à son annulation cause crise sanitaire en 2020. 800 scolaires ont pu participer à sa visite guidée.
- L'Exposition 365#Underpack aux Digitales a reçu quant à elle plus de 530 visiteurs durant l'été. L'artiste Antoine Repessé a mis en scène des accumulations de déchets afin d'interpeler le public sur nos modes de consommation et l'impact en terme de production de déchets.
- Durant l'été les adolescents de la maison des jeunes et du centre Eveil se sont mobilisés autour du projet « Ici commence la mer » et ont marqué les avaloirs d'eau pluviale de notre territoire.

Sur le thème plus général de la prévention déchets, d'autres actions ont été menées :

- A l'automne, les jeunes du centre Eveil ont graffé le caisson recyclerie de la déchetterie de l'Epine. Ils en ont profité pour parler de réemploi et visiter le site.
- Les animations scolaires autour du zéro déchets, du recyclages et du compostages ont permis de sensibiliser 470 scolaires.
- La Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD) : la salle culturelle de l'Asphodèle a accueilli la conférence de Bruno Dumontet sur les « Océans Plastifiés ». Le film « Recycling Trip » un tour du monde à vélo pour ramasser les déchets de Florian Daniello a également été proposé au cinéma IRIS en sa présence et suivi d'un échange avec le public. La SERD a permis avec le SYSEM la création de tuto et vidéo en ligne qui ont été vus par plus de 8000 usagers sur les trois territoires (GMVA et Arc Sud Bretagne).

Au total, un peu plus de 2000 personnes ont été rencontrées et sensibilisées à la prévention déchets en 2021 sur notre territoire (hors support vidéo en ligne).

Point sur les recycleries : Deux recycleries privées sont en place ou en projet sur le territoire :



La Recyclerie ADAOZ, située à Malansac, qui a commencé son activité fin 2020. Un caisson de récupération des objets en bon état a été mis en place sur la déchetterie de l'Epine.



Le projet de la Ressourcerie de Questembert, qui a commencé son activité début 2022.

Une convention est en cours d'écriture pour formaliser les modalités du partenariat de Questembert Communauté avec ces activités en faveur du réemploi, que ce soit en termes techniques ou financiers.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Le financement

2.1.1. Le fonctionnement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement du service déchets s'élève à **2 672 903 €** (2 436 033 € en 2020), comprenant les salaires, le matériel, les charges de structure, les factures (traitement des déchets) et les amortissements.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2020	CA 2021	
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 449 820	2 436 033	2 672 903	
011	CHARGES GÉNÉRALES (factures)	338 282	682 757	804 571	Entretien véhic, traitement déch.
012	CHARGES DE PERSONNEL	502 686	640 052	659 876	Salaires
65	CHARGES GESTION COURANTE	597 238	784 750	876 915	SYSEM...
66	CHARGES FINANCIÈRES	0	5 723	4 850	Intérêts...
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 614	8 279	4 396	Titres annulés...
042	TRANSFERTS ENTRE SECTION	<i>Non connu</i>	314 472	322 295	Amortissement des biens

RECETTES

Le montant des recettes s'élève à **2 729 456 €** (2 686 596 € en 2020). Les recettes du service sont composées essentiellement des contributions des usagers, des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux, des subventions et de l'excédent de l'année antérieure.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2020	CA 2021	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 010 325	2 686 596	2 729 456	
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE	303 040	1 894 722	2 056 374	RI, déchèteries, matériaux..
73	IMPÔTS ET TAXES	1 471 567	0	0	TEOM
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	226 361	414 518	360 010	Eco-organismes, CAE...
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	2	78	FCTVA
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	81 480	23 574	Mandats annulés + régul anter.
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>Non connu</i>	46 482	38 012	Amortissement des subventions
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	9 357	6 756	845	Emplois aidés, SDIS...
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORT	560 505	242 636	250 563	Excédent antérieur reporté

BILAN

Le service déchets a donc **un bilan positif** de **56 552 €** (250 563 € en 2020) qui va être **reporté sur le budget 2022** (en fonctionnement). Ce bilan en baisse correspond à l'augmentation importante des charges de traitement des déchets essentiellement (taxes et autres coûts).

2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes

Les recettes des éco-organismes sont souvent versées avec un décalage dans le temps qui rend la lisibilité sur leur évolution difficile.

De 2014 à 2021, les soutiens ont été les suivants :

74	TOTAL	CITEO		ECO MOBILIER	ECO-SYSTEMES DEEE	ECO TLC TEXTILES	ECO DDS
		EMBALLAGES	PAPIERS				
2014	399 652	293 723	57 344	0	16 306	0	0
2019	481 559	429 828	24 811	12 547	14 373	2 279	3 747
2020	418 926	360 593	25 231	11 472	16 767	2 321	2 542
2021	472 500	404 889	31 830	14 889	15 999	2 344	2 549

2.1.3. L'investissement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **586 673 €** (166 352 € en 2020), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2020	CA 2021	
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	572 112	166 352	586 673	
Ch20	IMMOB. INCORPORELLES	0	7 381	1 050	
Ch21	IMMOB. CORPORELLES	395 085	82 713	513 589	Conteneurs, compost., VL...
Ch23	IMMOBILISATIONS EN COURS	103 335	0	3 696	Déchèteries...
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	73 692	29 776	30 326	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<i>Non connu</i>	46 482	38 012	Amortissement subventions
041	OPÉRATION PATRIMONIALE	0	0	0	

RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **1 043 107 €** (812 014 € en 2020), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2020	CA 2021	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	745 034	812 014	1 043 107	
001	EXCED. INVESTISSEMENT REPORT	223 040	487 940	645 662	
1022	FCTVA	77 165	9 602	75 150	
165	CAUTIONNEMENT	0	0	0	
13	SUBVENTIONS	309 408	0	0	Déchèteries (CG56, ADEME)
040	OPER TRANSFERT SECTIONS	135 421	314 472	322 295	Amortissements des biens
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0	0	0	Publications marchés publics

BILAN

Sur la section investissement, le service déchets est **excédentaire** de **1 043 107 €** (645 662 € en 2020) qui sont reportés sur le **budget investissement de 2022**.

2.2. La facturation du service à l'utilisateur

Les usagers financent le service par le biais de la redevance incitative dont la grille tarifaire a subi une augmentation d'environ 6 % en 2021.

Pour les particuliers, la part fixe correspond à la facturation de l'ensemble du service :

- collectes ordures ménagères : dans la limite du nombre de vidages minimum
- déchèteries : sans limite
- collectes sélectives : sans limite
- frais de structure : forfait

En cas de dépassement du nombre minimum de vidages inclus dans l'abonnement, les vidages supplémentaires sont facturés à l'unité, ce qui permet pour ce flux d'ajuster la facture à l'utilisation réelle du service, ce qui donne la grille tarifaire suivante pour 2021 :

Équipement et volume	Part fixe résidence principale*	Part fixe résidence secondaire**	Coût unitaire
Sac rouge 50 litres	-	-	2 €
Clé magnétique 30 litres	118 €	95 €	0,95 €
Bac 120 litres	118 €	95 €	3,78 €
Bac 180 litres	166 €	133 €	5,32 €
Bac 240 litres	212 €	171 €	6,79 €
<i>Bac 340 litres – Profession.</i>	290 €		9,33 €
<i>Bac 770 litres – Profession.</i>	628 €		20,24 €
<i>Usagers non équipés</i>	198 €	198 €	-

*12 vidages inclus (ou 52 sacs de 30 litres) **6 vidages inclus (ou 26 sacs de 30 litres)

Pour les foyers accueillant une personne souffrant d'incontinence ou autres pathologies générant des déchets, des adaptations de grille de dotation et de grille tarifaire sont proposées (bacs plus grands, bacs supplémentaires, fréquences supplémentaires). Les demandes sont traitées en partenariat avec l'Espace Autonomie Séniors qui suit les dossiers des usagers concernés.

Début juillet 2022, le taux de recouvrement de la redevance pour l'année 2021 était d'environ 98 %.

Pour les professionnels, la facturation des dépôts en déchèterie et de la collecte en porte à porte des cartons viennent compléter la facturation du service par la redevance.

2.3. Le coût du service pour l'habitant

2.3.1. Présentation de la matrice 2021

Pour l'étude détaillée des coûts du service, c'est la méthode Comptacoûts de l'ADEME qui est utilisée. Les données financières sont différentes des données brutes extraites du budget, car toutes les dépenses et recettes sont ventilées par flux et rattachées à l'année dont elles dépendent selon une règle validée au niveau national (ventilation des charges de structure, de communication, de prévention, de personnel et lissage des soutiens...).

Les coûts par habitant sont calculés, via la matrice SINOE avec des populations saisies automatiquement, soit 21 174 habitants en 2010 et **24 191 en 2021**. Ces populations sont différentes des populations prises pour le calcul des ratios (partie technique du rapport).

Montants en € HT	OMR	Verre	Recyclables secs		Déchèt.	Cartons pros	Dépôts sauvages	Textiles	Passif CET2	TOTAL
			Papiers	EL						
Charges de structure	98 940	5 358	5 348	66 851	80 222	2 674	7 974			267 367
Communication	3 761	203	203	2 541	3 049	102	305			10 164
Prévention	24 807	1 341	1 341	16 761	20 114	670	2 011			67 045
Pré-collecte	16 694	6 311	2 522	16 410						41 937
Collecte	313 058	20 930	13 219	156 314	273 290	33 585	21 766			832 162
Transport/Traitement	598 250	6 128			426 933		6 280		19 183	1 056 774
Tri				205 913	5 549	3 608				215 070
Trait. déchets dangereux					23 294					23 294
TOTAL COÛTS	1 055 510	40 271	22 633	464 790	832 451	40 639	38 336		19 183	2 513 813
Aides / soutiens et autre	3 849	12 632	39 166	372 294	61 550	70	210	2 344	7 165	499 280
Recettes valorisation		19 216	32 363	76 490	56 280	9 112				193 461
TOTAL RECETTES	3 849	31 848	71 529	448 784	117 830	9 182	210	2 344	7 165	692 741
REDEVANCES					1 806 114					1 806 114
AUTRES FACT. PROS					55 855	9 670	6 913			72 438
Coût complet €	1 055 510	40 271	22 633	464 790	832 451	40 639	38 336		19 183	2 513 813
Coût complet €/t	397,86	27,36	31,83	735,43	102,87	305,56	547,66			2 149
Coût complet €/hab	43,63	1,66	0,94	19,21	34,41	1,68	1,58		0,79	103,92
Recettes, aides, soutiens €	3 849	31 848	71 529	448 784	117 830	9 182	210	2 344	7 165	692 741
Recettes €/t	1,45	21,64	100,60	710,10	14,56	69,04	3,00	26,34		947
Recettes €/hab	0,16	1,32	2,96	18,55	4,87	0,38	0,01	0,10	0,30	28,64
Coût aidé HT €	1 051 661	8 423	-48 896	16 006	714 621	31 457	38 126	-2 344	12 018	1 821 072
Coût aidé €/tonne	396,40	5,72	-68,77	25,33	88,31	236,52	544,66	-26,34		1 202
Coût aidé €/hab	43,47	0,35	-2,02	0,66	29,54	1,30	1,58	-0,10	0,50	75,28
Coût aidé TTC €	1 116 461	10 361	-47 824	34 544	763 932	33 483	39 523	-2 344	12 429	1 960 565
Coût aidé €/tonne	420,83	7,04	-67,26	54,66	94,41	251,75	564,61	-26,34		1 300
Coût aidé €/hab	46,15	0,43	-1,98	1,43	31,58	1,38	1,63	-0,10	0,51	81,05

2.3.2. Zoom sur les coûts par habitant

Les dépenses du service déchets ont représenté **103,92 €HT** par habitant (93,24 € HT en 2020 et 84,30 € en 2010) qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2019		2020		2021	
Ordures ménagères	51,7		35,7		40,1		43,6	
Verre	2,8	11,1	1,5	20,1	1,6	19,5	1,7	21,8
Papiers	1,4		0,9		0,9		0,9	
Emballages	6,9		17,7		17		19,2	
Déchèteries et plate-formes	19		29,1		29,6		34,4	
Cartons professionnels	2,4		1,5		1,5		1,7	
Dépôts sauvages			1,4		1,8		1,6	
Textiles	0		0		0		0	
Ancienne décharge	0,1		0,8		0,7		0,8	
TOTAL	84,3 €		88,6 €		93,2 €		103,9 €	

L'augmentation des charges entre 2020 et 2021 est de **10,70 €** par habitant essentiellement liés à l'augmentation des ordures ménagères (+3 € dont augmentation des coûts de traitement) mais également aux déchèteries(+5 €) et au centre de tri (+2 €).

2.3.3. Zoom sur les recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux (collectes sélectives et déchèteries), à des subventions et aux aides des éco-organismes. Toutes ces recettes, qui viennent en déduction des charges, ont représenté **28,64 € par habitant (24 € par habitant en 2020 et 21,10 € en 2010)**.

Flux	2010		2019		2020		2021	
Ordures ménagères	3		1,2		0,2		0,1	
Verre	2,4	11,6	2,2	21,3	1,8	20,2	1,3	22,8
Papiers	1,9		2,4		2,4		3	
Emballages	7,3		16,7		16		18,5	
Déchèteries et plate-formes	6,1		6,3		3,2		4,9	
Cartons professionnels	0,3		0,3		0		0,4	
Dépôts sauvages					0		0	
Textiles	0		0,1		0,1		0,1	
Ancienne décharge	0,1		0,3		0,3		0,3	
TOTAL	21,1 €		29,50 €		24 €		28,6 €	

Après une forte baisse en 2020 liée à la crise économique (baisse des prix de rachat des matériaux), 2021 a vu une reprise des marchés qui s'est traduite par une augmentation des recettes (rachat des recyclables, cartons, ferrailles...) sans pour autant retrouver le niveau de 2019.

2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC

Après déduction des recettes, et intégration de la TVA, les coûts réellement à la charge de la collectivité sont passés de 75,15 € par habitant à **81,05 € en 2021**. Ceci est dû à l'augmentation importante des charges (traitement) que la reprise économique n'a pas permis de combler en recettes. Soit une **augmentation globale** d'environ **5,90 €** par habitant (16 € depuis 2019), qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2019		2020		2021	
Ordures ménagères	51		37,1		42,8		46,1	
Verre	0,5	-0,5	-0,6	0,1	-0,1	0,5	0,4	-0,2
Papiers	-0,6		-1,4		-1,5		-2	
Emballages	-0,4		2,1		2,1		1,4	
Déchèteries et plate-formes	13,5		24,5		28,1		31,6	
Cartons professionnels	2,1		1,3		1,6		1,4	
Dépôts sauvages			1,5		1,8		1,6	
Textiles	0		-0,1		-0,1		-0,1	
Ancienne décharge	0,2		0,5		0,4		0,5	
TOTAL	66,8 €		64,90 €		75,1 €		81,1 €	

Une fois les recettes déduites, on peut constater que **les coûts résiduels** sont essentiellement liés aux flux **ordures ménagères (57%)** et **déchèteries (39%)** qui représentent à eux deux **96 %** du coût résiduel, soit **78 €** et donc environ **3 €** par habitant pour les autres postes.

2.3.5. Les contributions des usagers

Les coûts résiduels sont ceux qui sont financés par les contributions des usagers, par le biais de la redevance incitative essentiellement, mais aussi des facturations spécifiques aux professionnels que sont les dépôts en déchèteries et la collecte des cartons en porte à porte, ou encore la facturation des dépôts sauvages.

La grille tarifaire de redevance a été augmentée d'environ 6 % en 2021, ce qui n'a pas permis de couvrir l'augmentation des coûts résiduels qui est de 8 %. Cependant, l'augmentation de la grille tarifaire de redevance et la meilleure facturation des professionnels en déchèterie ont engendré une légère augmentation des contributions qui ont représenté un montant de **1 806 114 €** (contre 1 726 692 € en 2020) soit **77,4 €** par habitant, contre 71,7 € par habitant en 2020.

Malheureusement on peut constater que pour la deuxième année les contributions des usagers n'ont pas permis de couvrir le coût du service qui ne cesse d'augmenter. Le service a été **déficitaire** à hauteur de **3,7 €** en 2021 (il était déficitaire de 3,4 € par habitant en 2020).

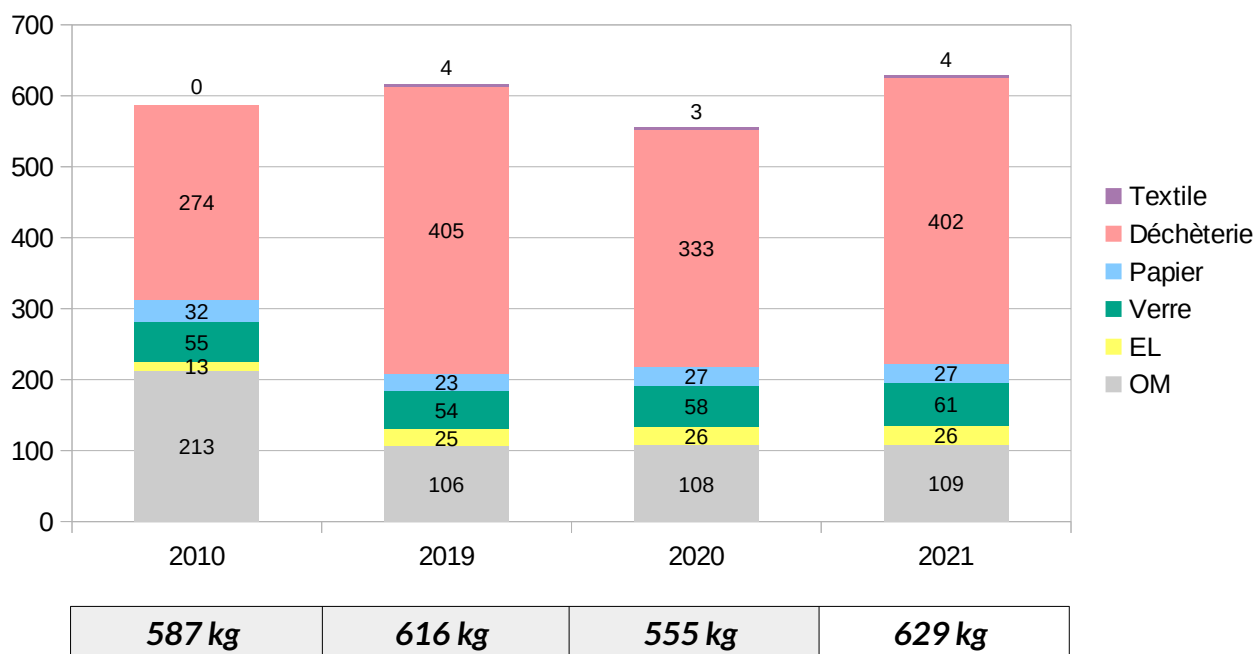
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS

3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant)

		OM	Collecte sélective					Déchèterie	TOTAL
			Embal.	Verre	Papier	Textile	Total	Total	
2010	tonnes	4 311	261	1 116	644	0	2 021	5 554	11 888
20 256	kg/hab	213	13	55	32	0	100	274	587
2020	tonnes	2 587	614	1 394	636	62	2 706	7 954	13247
23 990	kg/hab	108	26	58	27	3	114	333	555
2021	tonnes	2 653	632	1 472	661	89	2 854	9 745	15252
24 242	kg/hab	109	26	61	27	4	118	402	629
Évolution kg/hab 2020/2021		1%	0%	5%	0%	33%	4%	21%	13%
Évolution kg/hab 2010/2021		-49%	102%	11%	-15%		18%	47%	7%

Sur ce tableau, on constate que tous flux confondus, chaque usager a jeté **629 kg** de déchets (contre 555 kg en 2020 et 587 en 2010), ce qui représente une augmentation importante par rapport à 2020 qui avait subi la baisse liée à la crise sanitaire notamment en déchèterie.

Evolution de la répartition de la production de déchets en kg/habitant :



Après la crise sanitaire de 2020, 2021 a vu la reprise d'une production importante de déchets sur notre territoire, notamment au niveau des déchèteries dont le tonnage en augmentation de 21 % a même dépassé celui de 2019.

3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets

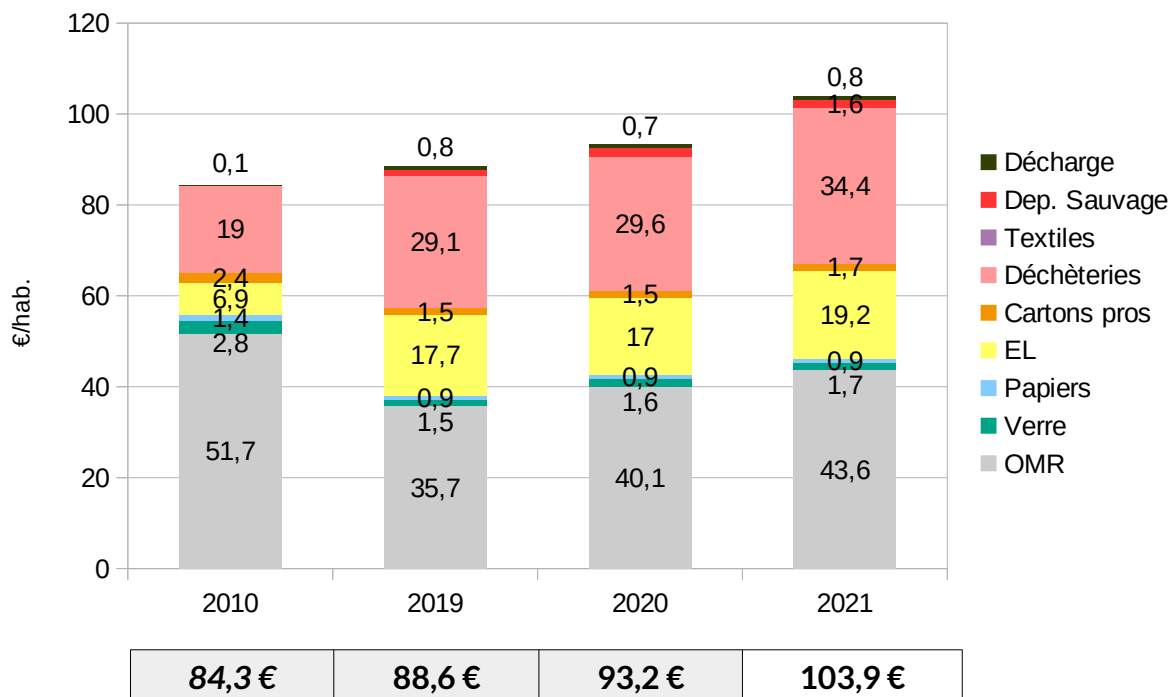
Après traitement , si on cumule les déchets valorisés tous flux confondus, on obtient :

	Non valorisé				Valorisé				TOTAL	Total kg/hab.	% valorisé
	Refus OM	Refus sacs jaunes	Déchèterie	Total non valorisé	Déchets recyclables (hors refus)	OM (compost + acier)	Déchèterie	Total Valorisé			
2010	3 638	46	2 688	6 372	2 021	719	2 866	5 606	11 978	590	47 %
2019	1033	55	3666	4754	2374	195	5917	8486	13240	559	64 %
2020	1405	124	3337	4866	2527	369	4617	7513	12379	516	61 %
2021	1492	143	3552	5187	2623	563	6193	9379	14566	612	63 %

Le taux de valorisation matière réglementaire attendu pour 2025 est de 65 %.

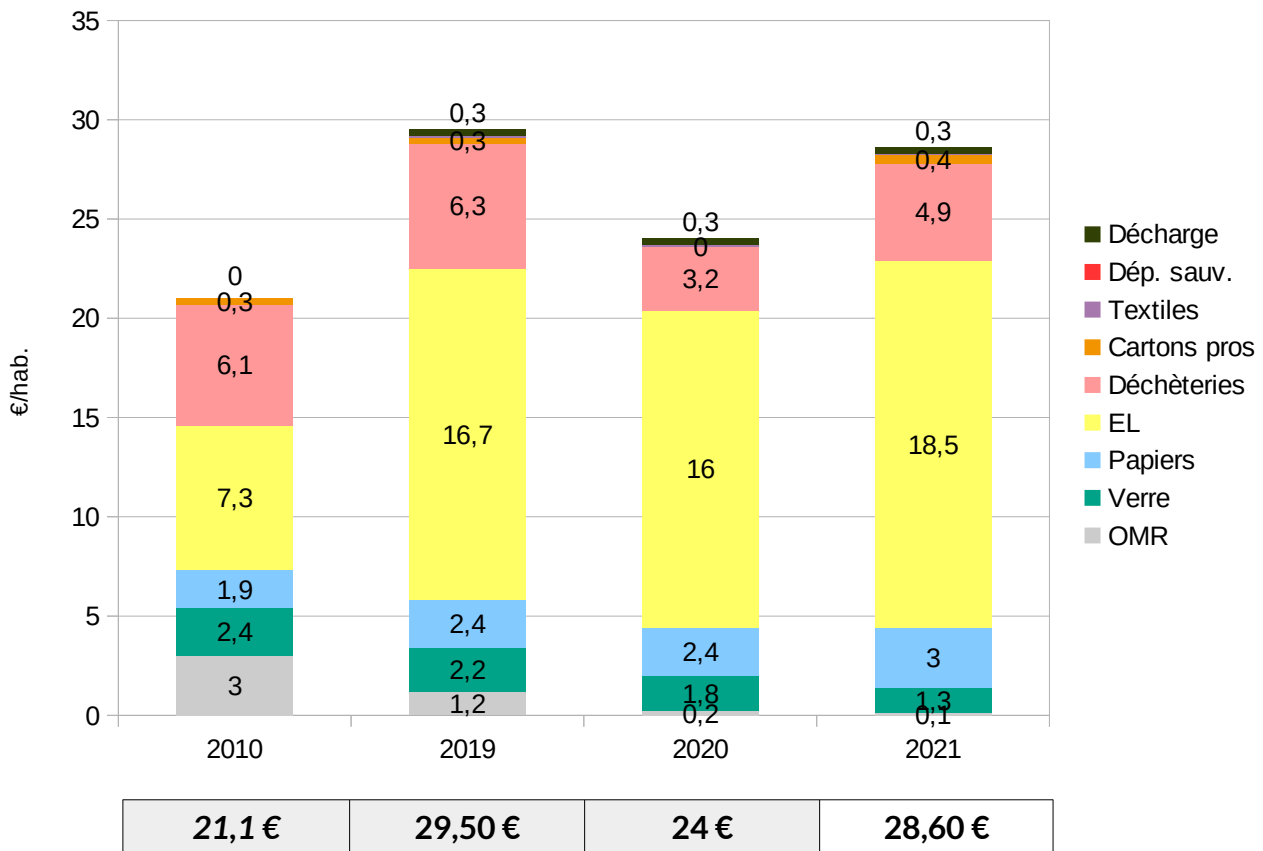
3.3. Répartition des coûts

3.3.1. Les charges en € HT par habitant



Au total, entre 2020 et 2021, on constate une augmentation des charges d'environ **10 €/habitant** dont environ **3 €** sur les **ordures ménagères** (carburant et augmentation des coûts de traitement), **5 €** sur les **déchèteries** (tonnages et coûts de traitement) et **2 €** sur les collectes de **sacs jaunes** (carburant).

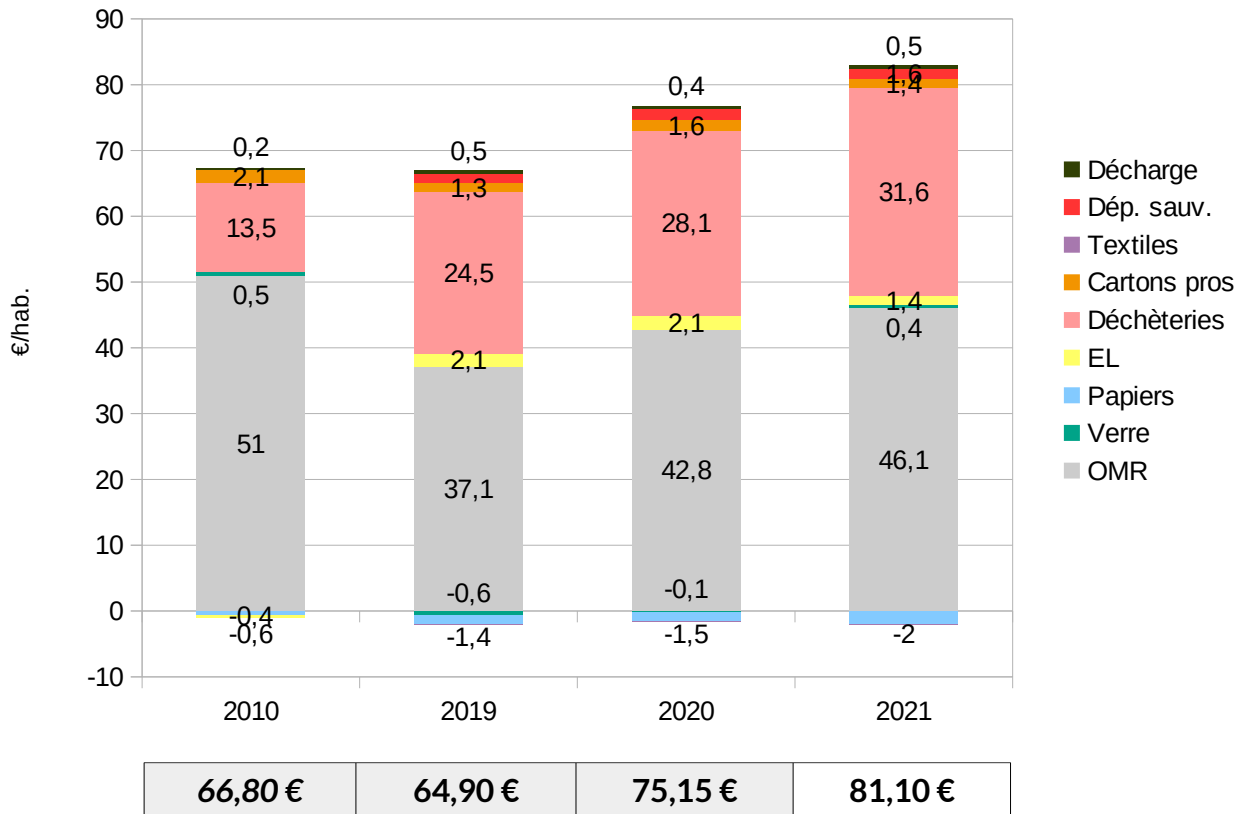
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant



Après la violente crise économique mondiale de 2020, la reprise de l'activité économique a entraîné un rattrapage partiel des prix de rachat des matériaux recyclables (collecte et déchèteries). Les recettes ont donc augmenté de **4,60 € /hab.** par rapport à 2020, tout en restant légèrement inférieures à 2019.

3.3.3. Les coûts aidés TTC

Après déduction des recettes et intégration de la TVA, on peut constater que les coûts résiduels du service (à financer par les habitants) sont essentiellement liés aux flux ordures ménagères (57%) et déchèteries (39%), qui représentent à eux deux 96 % des coûts résiduels du service déchets. A noter que depuis 2010 la part des déchèteries a augmenté de manière très importante.



La reprise économique n'a pas permis d'augmenter les **recettes (+ 5 €)** en proportion des augmentations de **charges (+ 11 €)** subies en 2021. Comme en 2020, on note une **augmentation globale du coût** résiduel d'environ **6€** cette année (5 € en 2020).

CONCLUSION

Le projet de mise en place de la redevance incitative avait pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères au profit des collectes sélectives et de la prévention. Dans le même temps, les élus avaient compris qu'il y aurait en contrepartie un report de déchets en déchèterie, c'est pourquoi des travaux avaient été programmés sur ces installations et que le contrôle d'accès a été mis en place dans un deuxième temps.

Depuis 10 ans, le flux qui a vu la plus forte augmentation en termes de tonnages et de coûts est celui des déchèteries. La perspective du zéro enfouissement à l'horizon 2030 conduit à déployer de nouvelles solutions de valorisation pour ces flux qui vont obliger à revoir une nouvelle fois l'organisation des sites. L'installation de recycleries sur le territoire va également être un enjeu de taille sur la prévention des déchets.

La mise en place de la collecte sélective de tous les emballages plastiques (extension des consignes de tri obligatoire au 1^{er} janvier 2023) et celle des biodéchets (obligatoire au 1^{er} janvier 2024) vont également aider à atteindre cet objectif.

Après la crise sanitaire de 2020, on a pu noter une reprise économique ayant entraîné d'une part des tonnages en hausse mais également des recettes en plus au niveau des rachats de matériaux. Cependant, l'instabilité des coûts de carburant laisse présager un impact important sur les coûts de collecte et de traitement.

Comme c'est le cas depuis ces dernières années, ces phénomènes ont abouti à une augmentation importante des coûts du service déchets de 11 €/hab., que l'augmentation de la redevance votée pour 2021 n'a pas permis de couvrir. En effet, s'il n'y avait pas eu le report d'excédent des années antérieures (qui se réduit chaque année), il aurait manqué 3,7€ par habitant pour équilibrer le service. Cela confirme que la nouvelle augmentation de tarifs votée fin 2021 pour 2022 est bien justifiée même si elle ne sera probablement pas suffisante vu le contexte général (augmentation annoncée des coûts de traitement et de la TGAP notamment).

Pour autant, si on compare notre territoire aux moyennes nationales pour la même typologie d'habitat (mixte à dominante rurale) en 2021, les coûts résiduels de **81,10 €** par habitant, qui représentent le besoin en financement du service, restent **très inférieurs** à ceux des autres territoires qui sont en moyenne à **106 €/hab** (source SINOE ADEME 2021).